

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

2€ AVRIL 10

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 349.



JOURNAL MENSUEL

People & Baby 2

Le ton monte à People & Baby. La direction joue la carte de la répression contre les grévistes et la section syndicale CNT fer de lance de la contestation. Un appel à souscription est lancé. Face à la répression patronale, organisons la solidarité syndicale.

Zone ambition sacrifiée 3

Le gouvernement poursuit sa politique de démolition de l'éducation. En effet, en cette période où tombent les DHG (dotation horaire globale), qui correspondent aux moyens dont seront dotés les établissements scolaires à la rentrée prochaine, il est clair que le ministère souhaite économiser sur le dos de cette institution même au risque de sacrifier l'avenir de nos bambins.

Du riffifi à la Cinémathèque 4

La section CNT cinémathèque passe à l'offensive judiciaire. Nos camarades n'en sont pas à leur coup d'essai contre leur direction. Aussi quand ils l'assignent en justice, celle-ci a du souci à se faire ! Il s'agit ici de contrer des arrangements obscurs concoctés par la direction ou bien des passages en force (ou en loucedé) de cette dernière, maîtrisant les entorses au droit du travail et les limites de l'expression syndicale.

Un syndicat sort ses griffes 5

Que ce soit dans la presse, le nettoyage, l'industrie automobile, le bâtiment, ou l'agroalimentaire, la CNT marque de plus en plus le paysage syndical hexagonal de son empreinte. *Le Combat syndicaliste* vous propose un tour d'horizon de ces nouvelles sections d'entreprise.

Ne battons pas en retraite 7

Des années décisives, notre système de retraites en a déjà connu depuis 1993 : 1995, 2000 (pour les retraites complémentaires du secteur privé), 2003... Mais 2010 sera de nouveau une année décisive parce que le gouvernement et le Medef ne sont pas encore arrivés à leurs fins et qu'ils comptent bien utiliser le déficit record laissé par la crise (produit direct de leurs politiques) pour aller encore plus loin.

International : Italie 8

Des travailleurs africains de Rosarno (Calabre) regroupés à Rome, après leur « évacuation » par la police suite aux émeutes racistes du 8 janvier dernier, expriment dans une déclaration leur révolte. Ils veulent signifier à l'Italie tout entière le rôle économique qu'ils jouent dans l'agriculture de ce pays.

Hommage à Roldán 11

Francisco Roldán nous a quittés le vendredi 12 mars. Il avait 95 ans.

ON AIMERAIT CROIRE que le scrutin régional ait changé le cours des choses, nous fasse entrevoir quelque perspective de justice sociale, de société plus égalitaire et moins empreinte de violence politique. Mais nous ne croyons guère au pouvoir de l'esseulé de l'isoloir. Aux urnes, nous préférons la solidarité collective des salariés. Surtout, nous, syndicalistes, sommes convaincus que le programme politique du parti, quel qu'il soit, n'est pas à même de peser face au rouleau compresseur patronal.

Pourtant, les discours se multiplient contre les bonus des traders, les excès du capitalisme, la rapacité des fonds financiers. Aujourd'hui, plus personne n'applaudit publiquement les prouesses du patronat. Leur vol devient moins fréquentable et acceptable par la classe politique au regard des difficultés des salariés (et notamment ceux contraints au chômage). Les portes sont, dès lors, ouvertes à tous les tribuns les plus farfelus et dangereux.

Mais les discours restent les discours. La loi reste plus que jamais du côté du patronat et la récente actualité ne peut

qu'aller dans notre sens. C'est par exemple le conseil d'administration de Total qui, face aux indignations feintes du gouvernement, n'hésite pas à fermer le site de Dunkerque. Dans leur entreprise, ce sont les actionnaires qui décident et aucun gouvernement n'y changera quoi que se soit.

C'est aussi le million des chômeurs dits de « fin de droits », ceux et celles dont la seule erreur est de ne pas trouver de boulot dans une société pourtant toujours plus riche. Le gouvernement se met au pli des exigences du patronat : pas de prolongations de droits, pas de boulot. 600 000 d'entre eux seront pris en charge par l'impôt (RSA, RSS) c'est-à-dire par nous et 400 000 restent pour l'instant sur le carreau. Sûr que le patronat fera une petite fleur, si on lui demande gentiment.

Et c'est bien sûr l'État grec qui se voit attaquer par des fonds financiers. Ceux-ci viennent spéculer sur la dette publique et menacent la Grèce de banqueroute. In fine se sont les travailleurs grecs qui se voient punis (baisse des salaires et des pensions, augmentation de la TVA, report

de l'âge de la retraite et coupes dans les budgets de l'éducation et de la santé).

Alors, lorsque les politiciens voient dans l'abstention record du scrutin régional un « danger pour la démocratie », nous répondons que dans l'entreprise, c'est toujours la dictature. On ne vote pas, on ne discute pas. On obéit à celui qui a hérité du paquet de pognon et qui va s'en faire plus. Plus que cela, le capital met à sa botte les gens que nous avons élu, à tort ou à raison. Tu m'étonnes qu'on s'abstienne tant !

Du coup, on préfère construire des solidarités entre les salariés, à les faire vivre sous le manteau ou en pleine lumière. On préfère tenter de reconquérir les bases d'un syndicalisme de lutte qui permette au patronat de ne plus faire la loi. On a plus de chances d'arriver à nos fins. La richesse, nous la produisons, nous avons à décider de son utilité et de sa répartition.



Bienvenue chez les p'tits !

petite enfance et répression syndicale

Ouverture d'une souscription en soutien aux six salariées de People and Baby en mise à pied conservatoire pour leur engagement syndical

Le lendemain d'un mouvement de grève destiné à défendre de meilleures conditions de travail et une autre conception des pratiques professionnelles dans la petite enfance, cinq salariées de la halte garderie Giono, située dans le 13^e arrondissement de Paris et gérée par la société People and Baby, se voient signifier une mise à pied conservatoire. Le motif invoqué est purement fallacieux car c'est tout autre chose qui est en réalité reproché à ces salariées. En effet, ces dernières ont eu l'idée saugrenue de monter, au mois de novembre dernier, une section syndicale CNT au sein de cette entreprise qui ne respecte ni les travailleurs, ni le droit du travail.

Quelques jours plus tard, ce sera au tour de la représentante de la section syndicale de recevoir une mise à pied. Cela fait donc six salariées qui, prises pour cibles par une violente répression antisindicaliste, risquent aujourd'hui un licenciement et ne percevront pas de salaire pour le mois de mars.

Si la direction de People and Baby s'est engagée sur ce terrain, c'est simplement parce qu'elle n'a pas réussi à se débarrasser de ces encombrantes syndicalistes d'une manière plus feutrée. Depuis la création de la section syndicale, différents responsables de l'entreprise n'ont eu de cesse de les pousser vers la porte de sortie en leur proposant, avec une insistance qui frise le harcèlement, des ruptures conventionnelles du contrat de travail, avec menaces de mutation à l'autre bout de l'Île-de-France pour tenter de faire pencher la balance. Mais rien n'y fait, les salariées ne cèdent pas, restent soudées, et font même grève pour, entre autres choses, dénoncer les pressions dont elles font l'objet. Pour justifier ces procédures de licenciement, la direction

de People and Baby se saisira de l'état d'hygiène déplorable de l'établissement où elles travaillent et les rendra responsable de la situation en montant un dossier après les mises

photographiques à l'appui. Pourtant, avant ce jour, aucune de ces salariées n'avait fait l'objet de la moindre sanction ou même de remarques sur ces questions.

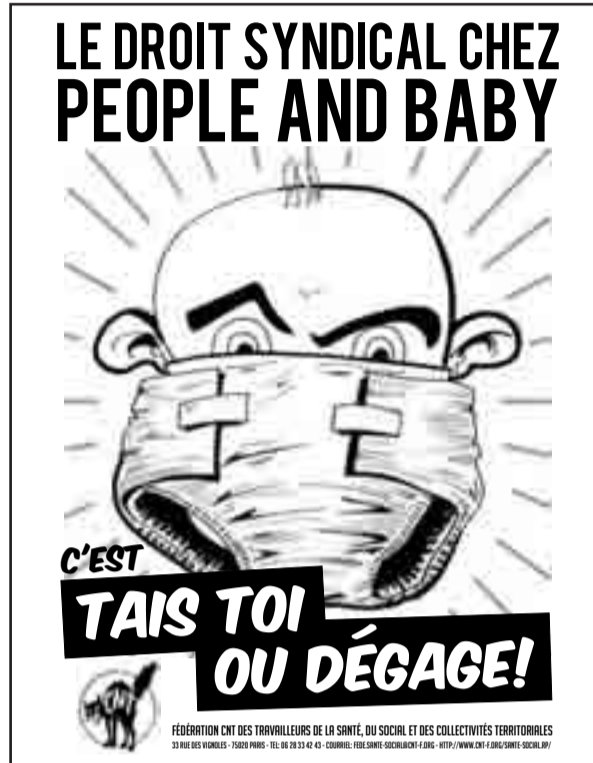
En définitive, la direction de People and Baby a fabriqué de toutes pièces un motif de licenciement pour couper l'herbe sous le pied de la jeune section syndicale qui se montrait bien déterminée à pointer les nombreux manquements au droit du travail dans cette entreprise. À commencer d'ailleurs par l'absence des panneaux d'affichages syndicaux réclamés par la section, ce qui tend à démontrer que People and Baby n'est pas disposé à laisser s'exprimer les syndicalistes dans ses établissements.

L'affaire a été portée devant le conseil des prud'hommes en référé mais, ayant donné lieu à un renvoi au 29 juin, les six salariées demeurent en mise à pied et sans revenus. C'est pourquoi la fédération CNT des travailleurs de la santé, du social et des collectivités territoriales a ouvert une souscription destinée à assurer à ces six militantes un revenu durant toute la période de leur mise à pied.

Face à la répression patronale, opposons la solidarité syndicale !

Chèques à envoyer à l'ordre de la Fédération avec la mention « solidarité section P&B » au dos
Fédération CNT des travailleurs de la santé, du social et des collectivités territoriales
33 rue des Vignoles - 75020 Paris
Courriel : fede.sante-social@cnt-f.org
Site : <http://www.cnt-f.org/sante-social.rp/>

Fédération des travailleurs de la santé, du social et de collectivités territoriales



à pied. Les professionnelles de la petite enfance sont ainsi accusées de ne pas avoir colmaté un trou dans le plafond, de ne pas avoir refait les jointures des baignoires, d'avoir consciencieusement laissé traîner une boîte de raticide dans une caisse de jouets à portée des enfants... mises en scènes

Ed : exploités le dimanche



Ed c'est quoi? C'est l'enseigne discount du groupe Carrefour qui compte 934 magasins. Les salariés d'un magasin d'Albertville sont en lutte contre le travail dominical depuis plusieurs mois. Récit.

Rappel des faits

Un mouvement de protestation du personnel du magasin Ed d'Albertville est en marche depuis le 11 octobre 2009 contre l'ouverture le dimanche. Une première rencontre avec la direction n'a rien donné. Une deuxième réunion de négociation a été organisée le 21 janvier 2010 entre délégués syndicaux et représentants de la direction, dont voici quelques extraits.

Une déléguée syndicale CGT : « Les salariés employés ne sont pas volontaires pour travailler le dimanche, les salariés agents de maîtrise acceptent de travailler le dimanche à la double condition de ne travailler qu'un dimanche sur quatre et que les heures travaillées ce jour-là soient majorées à 100%. Nous souhaitons aussi que les salariés grévistes, planifiés systématiquement chaque dimanche sur ordre de la direction, voient leurs heures de grève rémunérées. »

Le représentant de la direction régional Ed Rhin Rhône : « J'ai eu l'inspecteur du travail sur le sujet, et voilà la seule chose qui me paraît commercialement jouable : un dimanche travaillé sur trois et moins si le chiffre d'affaires augmente. Si Albertville fait plus de 8000 euros, on passera à un sur quatre. Après, concernant le volontariat et la majoration ce n'est même pas une revendication ! Vous savez par avance que ce n'est pas possible. »

Cette réunion a eu lieu après le quinzième dimanche de manifestation. La déception des salariés et des sympathisants est très grande.

Début 2010 le conflit se durcit

Une séance de concertation a été organisée le 29 janvier 2010 sous l'égide de la sous-préfète d'Albertville. Deux initiatives ont été proposées :

- La poursuite des discussions entre direction et salariés d'Ed pour déboucher, au plus tard fin février, sur un accord portant sur le volontariat du personnel et une revalorisation de la rémunération du dimanche. En attendant, le maire a proposé que le magasin reste fermé pendant cette période.

- La mise en place d'un groupe de concertation, sous la haute autorité du préfet de la Savoie, en vue de discuter d'un accord de branche avec toutes les organisations professionnelles concernées sur le choix de l'ouverture dominicale à Albertville.

La lutte s'est intensifiée dans les dernières semaines. Ainsi, depuis le 7 février 2010, les manifestants ont procédé à un blocage pur et simple de l'entrée du parking, empêchant ainsi les consommateurs de se rendre à Ed et à Intermarché (également ouvert le dimanche et situé à proximité).



Le conseil municipal d'Albertville s'est prononcé le 8 février 2010 contre l'ouverture des commerces de grande distribution le dimanche et appuie la proposition d'organiser un accord de branche sur le choix de l'ouverture dominicale à Albertville. Peut-être à cause du durcissement du mouvement ?

Le combat n'est pas terminé mais la preuve est faite : nous n'obtiendrons rien sans rien ! Le courage dont ont fait preuve les employés de Ed est exemplaire. Après quatre mois de lutte, elles ne désarment pas et les soutiens n'ont pas manqué à l'appel. Des syndiqués aux sympathisants, c'est cinquante à soixante personnes tous les dimanches depuis 19 semaines.

Rassemblement du 14 février 2010

Vers 10 h 45, on se place à l'entrée du parking avec des chariots renversés (*a las barricadas!*) et une banderole.

Et pratiquement tout de suite, ça démarre. Des clients du dimanche freinés dans leur élan consumériste s'énervent, s'indignent, gueulent, font crisser les pneus et des bagnoles vont même nous foncer dessus.

Rassemblement du 21 février 2010

Pour célébrer le 20^e dimanche de lutte, le grand jeu est sorti. Deux cents sympathisants sont mobilisés au lieu de la soixantaine habituelle. Le blocage est instauré dès 10 heures après une prise de parole du maire d'Albertville et de la représentante des salariés grévistes. Des consommateurs irascibles tenteront malgré tout de forcer le barrage. Les camarades de la CNT sont alors aux avant-postes, là où il y a de l'action. L'ambiance est très festive, les salariés du magasin dansent sur la barricade constituée par les chariots renversés derrière une grande banderole.

Rassemblement du 28 février 2010

Nous étions bien moins nombreux pour ce 21^e rassemblement à Ed Albertville. Nous avons attendu 11 heures pour bloquer les entrées du parking étendant ainsi le blocage comme nous le faisons depuis cinq semaines à Intermarché, ce qui ne plaît pas du tout au patron de ce magasin. Ce fut donc encore chaud mais heureusement pas de blessés et nous maintenons la pression.

Dernières nouvelles

Extrait du communiqué des salariés du magasin Ed Albertville en date du 9 mars 2010. « Nous avons décidé hier soir, à l'unanimité, de continuer le mouvement. Désormais, nous allons mettre toute notre énergie à mobiliser les syndicats (patronaux et salariés) afin d'aboutir à la signature d'un accord professionnel sur le bassin albertvillois. Nous allons donc être amenés à nous revoir encore quelques dimanches... »

Interco 73

Non à l'école du tri social et à l'éducation sacrifiée...

Économisons : ravageons l'éducation !
Ce mot d'ordre résume parfaitement la politique actuelle qui s'abat sur l'éducation.

En effet, en cette période où tombent les DHG (dotation horaire globale), qui correspondent aux moyens dont seront dotés les établissements scolaires à la rentrée prochaine, il est clair que le gouvernement souhaite économiser sur le dos de cette institution, même au risque de sacrifier l'avenir de nos bambins. Cela se traduit par des postes en moins, des moyens en moins qui pénalisent directement les élèves en obligeant les établissements à abandonner par exemple des projets éducatifs mais aussi des dispositifs essentiels qui permettaient et favorisaient jusqu'à maintenant la réussite des élèves. La colère gronde dans le milieu enseignant car l'école est victime de ces réductions budgétaires depuis de trop nombreuses années et à force d'enlever des moyens c'est à présent la mission même d'enseigner qui est mise en péril. Comment expliquer aux élèves et à leurs parents qu'ils ne pourront plus bénéficier d'heures de soutien car l'école n'a plus les moyens de leur venir en aide ? Les enseignants ne veulent pas de cette éducation discount, de cet enseignement au rabais. Les personnels de nombreux établissements en France,



notamment en région parisienne, à Marseille, mais aussi à Lyon se mobilisent pour protester contre cette politique qui ravage l'école. Chaque année il faut mendier des heures pour pouvoir faire fonctionner les établissements et sauvegarder ce qui permet la réussite des élèves. C'est le cas du collège Henri Barbusse situé à Vaulx en Velin dans la banlieue lyonnaise, collège classé ambition réussite qui voit chaque année ses moyens s'appauvrir et qui cette année encore n'échappe pas à la restriction budgétaire. Les moyens attribués à l'établissement pour la rentrée prochaine sont encore nettement en baisse. Il va donc falloir amputer le collège de dispositifs d'aide aux élèves qui faisaient jusqu'alors la force d'accueil de celui-ci, mais aussi qui ont fait leur preuve en permettant depuis leur mise en place de passer de 45% de réussite au brevet des collèges à 80%. La disparition de ces dispositifs va mettre en péril la réussite des élèves de ce quartier populaire. Mais cela ne semble pas affecter l'inspection académique pour qui faire des économies mérite bien ces quelques sacrifices. Ou peut-être est-ce seulement la fin d'une ère d'hypocrisie sur la volonté de faire réussir tous les élèves ? Cependant, les enseignants sont bien décidés à ne

pas laisser faire cette casse programmée des innovations pédagogiques menées avec les élèves depuis une dizaine d'années. C'est pourquoi ils ont décidé de montrer leur colère face à cette nouvelle atteinte à la qualité de l'enseignement et au mépris de leur travail en entamant un mouvement de grève depuis le lundi 8 mars, mouvement suivi par 98% du personnel. Plusieurs actions ont été menées, comme un piquet de grève devant le collège, un rassemblement devant le rectorat, avant que l'inspectrice d'académie daigne recevoir une délégation. Cette entrevue n'ayant rien donné, les enseignants ont décidé d'occuper le bureau du principal afin d'obtenir une réponse concrète à leurs revendications de la part de l'inspection d'academie. Ils ont même occupé l'établissement une nuit entière, montrant ainsi leur détermination. Après une semaine de grève, ils ont réussi à obtenir 18 heures sur les 50 qu'ils réclamaient. Cette réponse, loin d'être satisfaisante, reflète bien le peu de considération accordée à l'avenir des élèves, l'essentiel étant de réaliser des économies, tant pis s'il faut saigner l'école. De l'argent, il y en a dans les caisses de l'État, des milliards, il y en avait l'automne dernier pour venir en aide aux banquiers, par contre, il n'y en a pas pour l'école qui fait réussir.

Lise éduc 69

« Rassurez-vous, ce n'est pas une privatisation... »

Si la privatisation, pardon, le changement de statut de La Poste est aberrant tant sur le fond que sur la forme, le lavage de cerveaux que tente de nous faire subir la direction à nous, salariés, est difficilement soutenable.

Ainsi, lors de grandes réunions où tous les agents étaient réunis, et où les cadres se congratulaient sur leur présence et sur leur travail, des messages forts nous étaient assénés. On a eu droit tour à tour aux menaces de la concurrence (l'entreprise lyonnaise Alternative post en était un exemple) puis à la crise: une baisse de 10% du trafic. «Pour faire face à l'ouverture des marchés postaux décidée par l'Europe, notre groupe investit. L'État est trop endetté pour nous soutenir. Pour obtenir les fonds nécessaires aux investissements, nous sommes obligés de procéder à une augmentation de capital. Pour faire entrer des fonds privés dans le capital, le changement de statut est impératif. Mais rassurez-vous, ce n'est pas une privatisation...» Quelques mois plus tard, avec la crise financière, l'État pourtant ruiné trouvait 360 milliards d'euros pour les six plus grandes banques françaises. Fin 2009, l'entreprise lyonnaise Alternative post était en liquidation judiciaire.




nous attribuant une prime en fonction des résultats, concept impossible à mesurer, le but est de faire entrer l'esprit de compétition entre bureaux, équipes et agents. Et surtout, en nous faisant croire à notre inutilité et notre future disparition dans un monde où les principaux moyens de communication utilisés sont maintenant numériques. Certes, Internet a pris une place prépondérante dans notre société. Mais notre civilisation est basée sur l'écrit. Si le Web bouleverse les habitudes depuis une quinzaine d'années, on ne balaye pas des millénaires d'histoire comme cela.

Notre société a encore bien besoin du service postal à l'heure où les dérèglementations et la concurrence acharnée menacent bien des activités, celui de la presse écrite par exemple. Un marché postal déréglementé pose également des problèmes en termes de droit. Le courrier recommandé est un outil juridique. Les timbres à date font foi. Pour justificatif de domicile, on demande des factures arrivées par courrier. L'histoire de La Poste a également toujours été liée à celle de l'aménagement du territoire. Elle joue un rôle important dans la localisation des activités économiques, le développement des zones rurales et des quartiers populaires. Bien sûr, il n'est pas nécessaire d'évoquer les centaines de liens sociaux que nous tissons chaque jour par notre présence sur le territoire.

Si nous, salariés, ne nous laissons pas bernier par ces discours et que nous y voyons bien là une manière de nous faire accepter l'inacceptable au quotidien, il est plus difficile de nous rendre compte comment, de manière insidieuse, nous sommes préparés à cette privatisation. Petit à petit, ils nous font accepter le fait que notre travail ne consiste plus à offrir un service à la collectivité mais à apporter une plus-value à l'entreprise. Que nous devons maintenant être flexibles et compétitifs, il en va de notre survie. Cela peut se faire par la sémantique bien sûr. Le terme de client plutôt que celui d'utilisateur est maintenant partout répandu. En nous imposant des objectifs chiffrés de ce qu'ils nomment la « qualité de service » et en

Voilà, ça c'est pour le courrier. Quand à la Banque postale, les capitalistes attendent avec impatience l'ouverture du capital pour voir le paquet d'or que représentent les livrets A et autres comptes postaux tomber entre leur main et les faire spéculer sur les marchés de produits dérivés. En privatisant la Banque postale, on détruit un frein à l'instabilité financière et économique, et on trouvera toujours un guignol qui viendra nous dire qu'il faut moraliser le capitalisme.

François Stics83




ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30€ (soutien), 22€ (standard), à partir du numéro :
 Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.*



ABONNEMENT GRATUIT

Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

Du rififi à la Cinémathèque

effets spéciaux sur le droit du travail

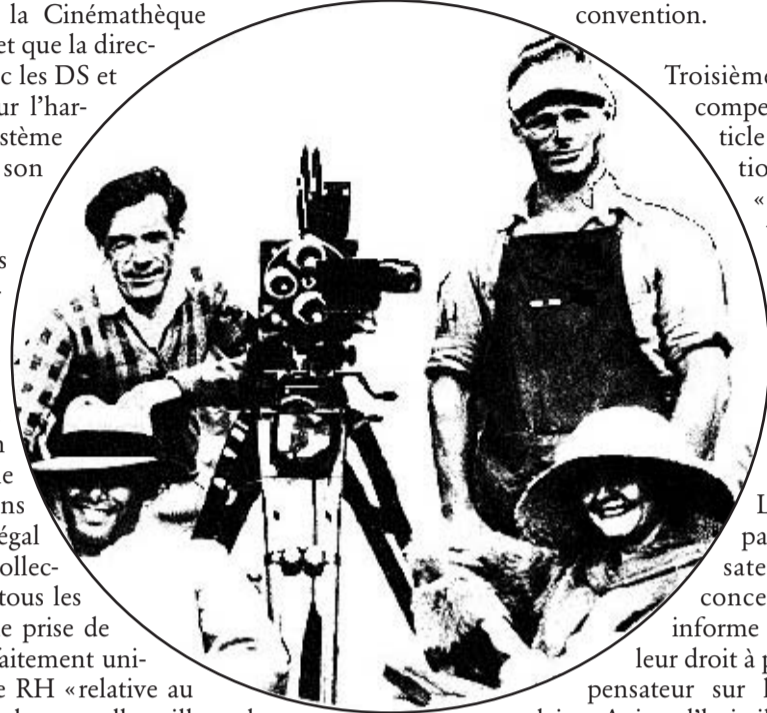
Les camarades de la section CNT Cinémathèque (du syndicat culture-spectacle de la région parisienne), représentative dans l'entreprise depuis 2002, ayant obtenus 37,1% de représentativité (sur la base des titulaires au comité d'entreprise) lors des dernières élections professionnelles en juin dernier et signataire de la convention d'entreprise, n'en sont pas à leur coup d'essai contre leur direction. Aussi, quand ils l'assignent en justice, celle-ci a du souci à se faire ! Il s'agit ici de contrer des arrangements obscurs concoctés par la direction ou bien des passages en force (ou en louché) de cette dernière, maîtrisant les entorses au droit du travail et les limites de l'expression syndicale aussi bien que ce bon vieux fond du 7^e art. Cette plainte concerne trois points précis.

Premièrement, la mutuelle : lors de la fusion administrative en janvier 2007 entre la Cinémathèque française et la Bibliothèque du film, la Cinémathèque française a entrepris d'harmoniser les régimes mutualistes applicables aux salariés des deux entités sans négocier avec les délégués syndicaux. La mutuelle est une disposition conventionnelle. Les secrétaires du CE ne peuvent donc pas signer un accord d'entreprise. Seules les organisations syndicales représentatives ont le pouvoir de négocier une convention ou un accord de travail. Ce qui est le cas de la section CNT Cinémathèque. La section CNT réclame donc l'annulation de la méthode concernant la mise en place d'un régime harmonisé de mutuelles, après la fusion Cinémathèque/BiFi signée le 19 décembre 2006 par les secrétaires du CE de la Cinémathèque et de la BiFi ainsi que l'ouverture des négociations avec les organisations syndicales représentatives sur la mise en place d'un régime harmonisé de mutuelle après fusion Cinémathèque/BiFi et sur une éventuelle dénonciation du contrat mutualiste avec la GMC

(mutuelle actuelle à la Cinémathèque) et sur le cahier des charges relatif à un éventuel appel d'offres auprès d'organismes mutualistes ; sont aussi réclamées, jusqu'à conclusion d'un accord de substitution, que les prestations mutualistes restent au même niveau pour l'ensemble des salariés que celui applicable aux salariés de la Cinémathèque antérieurement à décembre 2006 et que la direction organise une négociation avec les DS et les représentants du personnel sur l'harmonisation et l'évolution du système mutualiste conventionnel et son contenu.

Deuxièmement, l'ancienneté des salariés : par un tour de passe-passe digne de Méliès, la direction de la Cinémathèque fait perdre tout ou partie de leur ancienneté à tous les salariés qui ont bénéficié de la revalorisation due à l'application de la nouvelle convention et aux commissions paritaires. Cela est tout à fait illégal car l'article 73 de la convention collective assure un passage d'échelon tous les deux ans à la date anniversaire de prise de poste. La direction, de façon parfaitement unilatérale, s'appuie sur la procédure RH « relative au positionnement des salariés dans la nouvelle grille et le fonctionnement de la commission paritaire ». Celle-ci prévoit que les métiers revalorisés soient repositionnés dans la catégorie supérieure, non pas au même échelon que l'actuel, mais au salaire immédiatement supérieur à l'ancien. Ceci a pour effet de supprimer l'ancienneté réelle aux sala-

riés concernés et leur assure une augmentation minimale. De plus, tous les salariés revalorisés ont vu leur date anniversaire pour le saut d'échelon ramenée à la date de la signature de la convention et non plus à la date réelle de leur prise de poste comme le prévoit la convention.



Troisièmement, le repos compensateur légal : l'article 36 de la convention collective, « modulation du temps de travail », règle le régime des horaires des projectionnistes et des personnels d'accueil par un système de modulation du temps de travail. La direction ne paie pas le repos compensateur aux salariés concernés et ne les informe pas non plus sur leur droit à prise de repos compensateur sur leurs bulletins de salaire. Aujourd'hui, ils ne sont plus ni payés ni informés. Cela est illégal.

✦ Culture-spectacle RP

Refusons, résistons, combattons !

anniversaire de la convention 66

La date anniversaire de la convention 66 approchait et il nous semblait que c'était l'occasion de relancer la lutte en appelant à la grève. Nous contactons Sud et, très vite, une intersyndicale se met en place avec la CGT et la CFDT. Il faut croire que la peur d'une mobilisation sans eux oblige certains syndicats à se bouger.

À la CNT, non seulement on se mobilise pour défendre la 66, mais on fait le lien avec le reste : les politiques budgétaires restrictives, la suppression des lits dans les services publics, le développement du sécuritaire au détriment de la relation d'aide par le soin (voir la lutte au centre hospitalier du Vinatier contre l'ouverture d'une UHSA, c'est-à-dire une prison dans l'hôpital



psychiatrique), l'introduction du management, les pressions sur les salariés notamment par les entretiens individuels annuels d'évaluation, les positions individualistes au détriment d'une prise en charge collective des usagers.

La manif est un grand succès. Environ mille personnes se regroupent dans les rues de Lyon pour crier leur ras-le-bol. Il était prévu une assemblée juste après la manif, mais à la place une délégation a été reçue à la préfecture. On se demande bien pourquoi, alors qu'il s'agit de négociation entre salariés et patrons ! La CNT refuse donc de participer à ce simulacre. Nous apprenons pendant la manif, alors que nous avons participé à toutes les réu-

nions intersyndicales, qu'il y aurait bien une AG, mais plus tard dans la journée. Une centaine de personnes était présente mais malheureusement aucune perspective n'est proposée pour continuer la lutte pour la convention 66. La CGT enchaîne sur la manif pour les retraites comme si la convention 66 était déjà enterrée.

Si on souhaite vraiment se mobiliser pour faire reculer les patrons, il faudra arrêter de faire semblant ! Si, pour le moment, la CNT à la capacité de faire réagir les gros syndicats pour créer une mobilisation, les salariés doivent tirer les conclusions qui s'imposent face à une attitude plus qu'ambiguë et s'organiser boîte par boîte, en reprenant en main la lutte sans attendre les mots d'ordre d'en haut.

✦ Santé-social 69

Stress dans la presse

Wolters Kluwer dans le rouge vif

Le ministère du Travail a publié le 18 février sur le site travailler-mieux.gouv.fr la liste des entreprises de plus de 1000 salariés qui ont engagé un plan de prévention du stress professionnel. Sans surprise pour les 1000 salariés du groupe de presse et d'édition, Wolters Kluwer France, répertorié ici sous le seul nom de Groupe Liaisons (entité juridique qui n'existe plus depuis la fusion en 2007 des marques Liaisons, Lamy, Dalian, AFL...) figure parmi les derniers de la classe en matière de lutte contre les risques psychosociaux.

Dans sa logique de distribution de bons et de mauvais points, le ministère a pris soin de définir trois catégories, vert pour les entreprises qui ont déjà signé un accord de prévention contre le stress, voire engagé un plan d'action, orange pour celles qui s'engagent dans le processus et enfin rouge pour les mauvais élèves qui ont répondu par la négative au questionnaire, voire les étourdies qui ont oublié d'y répondre.

Le ministère aurait pu prévoir dans son nuancier une autre couleur : noir pour les cyniques. Car WKF n'a engagé aucune démarche de prévention du stress alors que la santé des salariés se dégrade de jour en jour, elle ne dispose d'aucun outil (document unique et plan de prévention des risques) pour y remédier. Aujourd'hui, l'infirmière de l'entreprise reçoit plus de 300 salariés par mois ! Depuis plus d'un an, le



stress a fait l'objet d'alertes par le CHSCT et la médecine du travail. Une expertise pour « risque grave » sur la souffrance au travail est d'ailleurs en cours. Elle a été demandée en juin 2009 par le CHSCT de WKF, préoccupé par les multiples arrêts maladie, cas de burn out, et autres démissions dans le groupe.

Malgré cette situation, la direction n'a pas réuni le CHSCT pendant plus de quatre mois ! Les organisations syndicales du groupe exigent de l'entreprise des explications et la mise en œuvre d'un réel plan de prévention du stress.

Car cette situation est aggravée par de constantes réorganisations. Entre la centaine de départs volontaires dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi, les reclassements non effectués, les démissions non remplacées, les externalisations des tâches, la maquette notamment, vers des pays à bas coût, et les mutualisations des équipes, les salariés « survivants » occupent jusqu'à trois emplois simultanément, et n'en voient pas le bout.

Les délégués syndicaux de l'entreprise se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions sur une entreprise en overdose de stress.

CNT-SNJ-CGT-FO-CFDT-CFTC

Impact représentatif pour le SIPM...

16,45 %!

Le SIPM-CNT fait une entrée remarquable dans le paysage syndical d'Impact Médecine !

Comprendre les enjeux pour agir plus efficacement Impact Médecine a connu deux LBO (voir encadré), un en 2004 puis un nouveau en 2007, lors de la redistribution du capital, LBO qui n'osait pas dire son nom...

Le CE et les syndicats en place (CFDT, SNJ et CGT) que l'on peut qualifier au mieux de peu combattifs... et malgré les demandes de certains salariés ne se sont pas intéressés à ce LBO et à ses conséquences attendues. (Voir article dans le CS de janvier 2010).

Cinq licenciements ont eu lieu (été 2009). L'annonce publique des licenciements par la direction aux salariés a été l'occasion de faire avouer au patron qu'il s'agissait bien d'un LBO.

Depuis, les conditions de travail se sont dégradées. Les licenciements n'ont pour objet que de reconstituer la marge de profitabilité, alors que le besoin d'effectifs est réel. La vente ou l'intégration dans un groupe est sans doute plus ou moins proche.

Une section syndicale SIPM-CNT a été créée en novembre

2009 avec nomination d'un représentant de la section syndicale (RSS). Lors des négociations de l'accord préélectoral la CGT (réveillée par l'arrivée d'un nouveau syndicat) et le SIPM-CNT ont demandé officiellement que le périmètre de l'accord s'applique à une unité économique et sociale (UES) qui regroupe le Groupe Impact Médecine et la holding (nécessaire en cas de LBO) Financière groupe Impact Médecine. La holding rémunère les dirigeants d'Impact Médecine et le directeur financier.

Hier la finance était au service de l'économie.

Aujourd'hui l'homme est au service de l'économie, et l'économie au service de la finance.

Avec la mise en place de cette UES, le comité d'entreprise pourra avoir accès à une information économique et sociale sur l'ensemble du périmètre. Le budget

de la participation sont calculés sur l'ensemble. La direction ayant refusé l'UES, une action au tribunal d'instance est en cours.

Les élections de la délégation unique du personnel (DUP), CE et DP, ont eu lieu le 11 mars. Dans le collège cadres et journalistes (titulaires), le SIPM-CNT a obtenu 18% des voix, une voix derrière la liste CGT. Pour la représentativité,

qui se calcule sur l'ensemble des collèges, le SIPM-CNT a obtenu 16,45% des suffrages exprimés, soit largement au-dessus des 10% nécessaires.

Le SIPM-CNT est donc représentatif et a un délégué syndical (avec le même nombre de voix que le DS CGT).

Ces élections ont donc été l'occasion pour une partie des salariés de montrer leur inquiétude face au LBO et à ses conséquences et de rappeler aux actionnaires et aux financiers qu'ils ne sont pas des « variables d'ajustement » ou des pions que l'on déplace. Et que leur logique financière à court terme, si elle va dans le sens de leurs intérêts particuliers, est contraire aux intérêts même de l'entreprise et surtout de ses salariés.

Les mois à venir seront importants pour la pérennité des emplois et l'avenir de l'entreprise. Le SIPM-CNT Impact Médecine est déterminé à tout faire, avec les salariés et autant que possible en intersyndicale, pour que ce ne soient pas les salariés qui paient encore les conséquences de choix purement financiers.

Dominique ✦ SIPM Impact Médecine
<http://sipm-impact.blogspot.com>

Victoire pour les ouvriers fromagers

Suite à la contestation du mandat de délégué syndical CNT par la direction de LFO (Les fromageries occitanes) début décembre, le jugement a été rendu le 9 mars.

La société LFO a été déboutée et condamnée à payer 500 euros de dépens à M. Gallwitz et à la CNT de Saint-Affrique. La direction LFO a dix jours pour se pourvoir en cassation. Cette décision a été accueillie avec joie par les camarades ouvriers fromagers de Montlaur.

Le syndicat CNT-LFO était invité ce jour du 9 mars à une réunion DP extraordinaire, le jour même de la délibération du tribunal, comme par hasard ! Cette réunion était destinée à l'origine à remonter les bretelles des syndicalistes CNT au sujet de questions DP gênantes pour la direction (demande de licenciement de la directrice de l'usine entre autres).

Au début, les échanges ont été vifs avec la

direction. Le syndicat CNT a réaffirmé devant les autres élus du personnel FO et CGT sa différence, ses caractéristiques révolutionnaires, auto-gestionnaires et libertaires. Plus que jamais, le syndicat CNT œuvre à la construction d'une société libérée du carcan capitaliste pour des hommes et des femmes libres et plus déterminés que jamais.

Sur les autres sites, notamment en Auvergne (Saint-Flour et Saint-Mamet), la tension est telle que les élus boycottent toutes les réunions DP et CHSCT, présidées par la directrice tant contestée pour son autoritarisme et son irrespect des travailleurs.

Vivement la grève générale !



Section ✦ LFO

En bref...

Chez PSA, une nouvelle section CNT

Dans l'usine Sevelnord du groupe PSA à Hordain (59), certains travailleurs ont décidé de passer le cap du syndicalisme de combat, à cause d'un sentiment d'injustice et de révolte ressentis par quelques salariés de Sevelnord face au diktat des syndicats dits réformistes, mais surtout collaborateurs de la direction,

en créant une section CNT. « Ras le bol des manipulations, des magouilles, des tromperies qui se font sur le dos des salariés. Ce grand groupe industriel qui se vante d'être un exemple dans le domaine social n'est qu'en fait un exemple type du machiavélisme patronal pour manipuler les syndicats dans leur sens et soumettre les salariés ». Et hop ! Une épine dans le pied de Peugeot-Citroën.

SEPUR

La CNT renforce sa représentativité. Les premières élections depuis la loi d'août 2008 dans l'entreprise SEPUR (ramassage et traitement des ordures) traduisent un renforcement de l'implantation du Syndicat CNT du Nettoyage.

Avec 11,6 % des voix au comité d'entreprise, le syndicat confirme sa représentativité au niveau de l'entreprise et obtient un titulaire et un suppléant. Les élections de DP qui se déroulent au sein de chaque établissement nous permettent d'avoir des élus sur trois d'entre eux.

Les syndicats CNT de Lille changent de locaux !

Le 27 février 2010, les syndicats CNT de Lille ont emménagé dans de nouveaux locaux, plus vastes et mieux situés par rapport au centre-ville.

Après 12 ans passés au 1, rue Broca, à deux pas de l'ancienne usine FCB de Lille-Fives (lieu hautement symbolique du combat mené par le prolétariat lillois) *, la CNT a retrouvé le quartier de Lille-Moulins où elle a déjà eu son siège entre 1978 et 1982.

La CNT a donc élu domicile au 32, rue d'Arras, presque en face de la maison « Folie ». Les stations de métro les plus proches sont Gambetta (pour la ligne 1), Porte de Douai, Porte d'Arras, Porte de Valenciennes ou Lille-Grand Palais (pour la ligne 2).

Ce déménagement s'inscrit dans le développement de la CNT à Lille et dans la région. Des activités, impossibles à organiser rue Broca par manque de place, seront mises en place prochainement rue d'Arras (conférences-débats, projections vidéo, ateliers divers...). Quant à l'inauguration, elle aura lieu dès que l'aménagement des nouveaux locaux sera terminé **.

Mais, au fait, pourquoi la CNT n'est-elle pas hébergée à la Bourse du travail ? Profitons de cet article pour faire le point à ce sujet. En 1997, la CNT a demandé à la mairie de

Lille l'obtention d'un local à la Bourse du travail. La mairie a répondu favorablement à cette demande mais, parallèlement, elle s'est heurtée à l'opposition des dirigeants CGT, CFDT et FO, dont les structures locales, départementales et régionales occupent une grande partie de la Bourse (« Pas question d'accueillir ici la CNT ! »). Devant cet ostracisme à l'égard de la CNT, la mairie a préféré ne pas insister. En 2007, la mairie a intégré la CNT aux plans de la nouvelle Bourse du travail qui devrait voir le jour dans quelques années à Lille-Fives. La CNT a participé à la première réunion de concertation. Puis, devant l'opposition des dirigeants CGT, CFDT et FO (« La nouvelle Bourse du Travail sera plus petite que l'actuelle ; donc pas question de faire de la place à la CNT ! »), la CNT n'a pas été invitée aux réunions suivantes et l'obtention d'un local au sein de ce futur bâtiment n'est plus à l'ordre du jour.

A bientôt dans nos nouveaux locaux !

✦ UL de Lille

* FCB (Fives-Cail-Babcock) était une entreprise de fabrication de chaudières industrielles, de locomotives à vapeur, de charpentes métalliques et de tunneliers. Dans les années 1950, elle comptait plus de 6 500 salariés. C'est dans cette usine que travailla Pierre Degeyter, l'ouvrier modeleur qui, en 1888, mis en musique les paroles de « L'internationale ».

** Pour tout renseignement, consulter le site de l'UR-CNT Nord Pas-de-Calais (<http://www.cnt-f.org/59-62>) ou prendre contact avec l'UL-CNT de Lille (par téléphone en appelant le 03 20 56 96 10, par e-mail en envoyant un message à ul-lille@cnt-f.org ou par courrier postal en écrivant à CNT, 32 rue d'Arras, 59000 Lille).



ACTU'BRÈVES
JURIDIQUES

Grève

Pour la première fois, la Cour de cassation affirme clairement l'impossibilité pour un patron de réquisitionner les grévistes pour assurer un service minimum de sécurité, sauf si une disposition législative le lui permet. Dans cette affaire, un salarié gréviste avait fait l'objet d'une mise à pied pour avoir refusé de participer au service minimum de sécurité. S'appuyant sur le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et de l'article L.1132-2 du code du travail, la Cour de cassation a cassé le jugement de la cour d'appel. Seul, le préfet a ce pouvoir, sous réserve de conditions strictes.

Cass. soc. 26 janvier 2010

Discrimination

Il résulte de l'article L.1132-1 du code du travail qu'un salarié ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, en matière de classification ou de promotion professionnelle en raison de son état de santé. L'employeur ne saurait donc justifier un retard de carrière par de fréquents arrêts maladie ayant eu pour conséquence de réduire l'ancienneté de service nécessaire à la titularisation du salarié. Un salarié, employé par une société de transports maritimes corse, qui avait mis onze ans avant d'être titularisé et n'avait, par la suite, bénéficié d'aucun avancement a ainsi obtenu gain de cause.

Cass. soc., 28 janvier 2010

Harcèlement moral

Cet arrêt devrait mettre fin aux débats sur le caractère intentionnel ou non du harcèlement. Selon la Cour de cassation, le harcèlement moral est constitué, indépendamment de l'intention de son auteur, dès lors que sont caractérisés des agissements répétés, ayant pour effet une dégradation des conditions de travail, susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité du salarié, d'altérer sa santé ou de compromettre son avenir professionnel. A ainsi été cassé le jugement de la cour d'appel qui estimait que la salariée devait démontrer que les agissements de l'employeur relevaient d'une démarche gratuite et réfléchie destinée à l'atteindre.

Cass. soc., 10 juillet 2009

Vers une nouvelle « simplification » du droit du travail ?

Et voilà que l'on nous refait le coup de la « nécessaire-simplification-du-droit-du-travail »...

Dans un courrier du 17 février, Xavier Darcos, ministre du Travail, a confié à Franck Mougin, DRH du groupe Vinci, une mission sur le droit du travail. Ça ne s'invente pas... Confier une mission sur le droit du travail au DRH du groupe Vinci suffirait à donner une idée du but de ladite mission sans qu'il soit besoin d'en rajouter. Mais poursuivons...

Le ministre lui demande d'animer un groupe de praticiens et d'experts « afin de trouver les voies et moyens de réduire l'insécurité dans les relations de travail ». Il est ainsi chargé de « formuler des propositions précises afin que le droit du travail soit un droit plus sûr, plus stable, plus simple, qui apporte des garanties essentielles aux salariés et aux entreprises, notamment en favorisant le dialogue social, la concertation et la négociation collective ». Derrière ce blabla somme toute habituel, essayons de préciser ce qui se profile.

Un droit du travail trop « complexe » ?

Selon Xavier Darcos, il s'agit de « lever les obstacles au développement économique et social ». Le droit du travail conçu comme un « obstacle au développement économique », voilà une rengaine patronale tout à fait classique, « obstacle au développement social », c'est plus surprenant, mais il fallait bien rajouter le mot « social » après « économique » pour faire bien.

M. Darcos estime ainsi que de nombreux acteurs ressentent de l'« insécurité » dans leurs relations de travail. Mais qui sont donc ces fameux « acteurs » qui se sentent en « insécurité » ? Les salariés exploités qui sont toujours moins protégés par un droit du travail dérégulé ? Les patrons, en plein sentiment d'« insécurité », parce qu'il existe encore un droit du travail susceptible de faire l'objet de revendications et même éventuellement de les renvoyer un jour devant un tribunal ?

Quoi qu'il en soit, Darcos poursuit en affirmant que le droit du travail serait « perçu comme encore très complexe et n'apportant pas toujours aux uns et aux autres les garanties qui permettent au monde du travail d'aborder avec confiance les enjeux auxquels il doit faire face ».

Encore « très complexe » ?

Qu'est-ce à dire ? Oui, il existe encore un code du travail malgré toutes les contre-réformes intervenues ces dernières années. La « simplification » finale serait effectivement de supprimer une bonne fois pour toute tout droit du travail. « Simplification » qui permettrait sûrement d'en finir avec le sentiment d'« insécurité » dont semble souffrir le patronat. Tant que cette solution finale n'aura pas été appliquée, nous aurons toujours droit aux couinements du patronat et de leurs bouffons sur ce droit jugé « trop complexe ».

Mais prenons un instant au sérieux cette déclaration de Darcos sur ce droit trop « complexe ». En quoi le droit du travail est-il trop complexe ? Qu'est-ce qui a rendu ce droit du travail si complexe ?

La question mérite qu'on s'y attarde. Le droit du travail, droit de l'exploitation du travail en régime capitaliste, s'est développé comme droit autonome pour fixer des limites à cette exploitation. Il s'est développé pendant près de 150 ans sous la forme d'une acquisition cumulative et hiérarchisée de nouveaux droits au gré des luttes sociales. De ce point de vue, le droit du travail ne s'est pas complexifié, il a grandi, il s'est développé. Que la durée hebdomadaire de travail passe de 39 à 35 heures, il n'y a là rien de compliqué. Que l'on passe de 12h maximum de travail par jour à la fin du XIX^e à 10h, rien de compliqué non plus. Il n'y a pas complexification, mais évolution dans le sens d'une acquisition de nouveaux droits pour les travailleurs. Certes, le droit du travail est « instable », « fluctuant » pour reprendre un reproche régulièrement fait par le patronat et repris par Darcos. Mais, si le droit du travail est instable, c'est qu'il est le résultat, toujours provisoire, de la lutte des classes. De ce point de vue, vouloir la fin de l'instabilité du droit du travail, c'est vouloir la fin du droit du travail. Soit par la suppression de tout droit pour les travailleurs, soit par le renversement du capitalisme.

S'il y a bien eu complexification du droit du travail, elle est plutôt à rechercher dans la dérégulation qu'il a subi ces trente dernières années

dans sa structure interne. De ce point de vue, Darcos n'a peur de rien lorsqu'il affirme que les entreprises ressentent de l'insécurité « face à une application du droit du travail souvent mouvante, instable et peu claire ». En effet, qui a rendu « peu claire » l'application du droit du travail ?

Si l'interaction des normes d'origine légale, conventionnelle, contractuelle est devenue « peu claire », c'est bien parce que le patronat l'a voulu en détruisant consciencieusement une hiérarchie des normes stable et claire fondée sur le principe de faveur. Les responsables du manque de clarté actuelle sont bien les amis patronaux de M. Darcos qui, après avoir exigé une dérégulation généralisée, viennent maintenant nous dire sans honte que c'est devenu trop compliqué selon le grand principe : si tu veux tuer ton chien, dis qu'il a la rage.

Ainsi de l'institution de la négociation collective, qui servait auparavant exclusivement à établir des avantages dépassant ceux prévus par la loi, dans un emploi dorénavant fréquent, elle sert au patron à faire accepter telle ou telle réorganisation du régime de travail aux représentants de son personnel.

Reprenons les exemples évoqués ci-dessus. Diminuer les temps de travail hebdomadaire ou quotidien, c'est pas compliqué... sauf si on l'accompagne d'une multitude de dérogations possibles.

Pour la durée hebdomadaire, nous sommes à 35h mais avec possibilité de faire des heures supplémentaires, heures supplémentaires majorées à 25% pour les 8 premières et 50% pour les suivantes... mais avec possibilité de déroger à ces taux de majoration par accord dans un sens favorable... ou défavorable. Heures supplémentaires dans le cadre d'un contingent d'heures supplémentaires fixé par décret... sauf si un accord en décide autrement. Contingent auquel on peut aussi déroger sous réserve de contreparties. Tout ceci sans parler de tous les modes possi-

bles d'aménagements du travail apparus depuis le début des années 80.

Pour la durée quotidienne, c'est 10h maximum... sauf dérogation par accord dans la limite de 12h. Le temps de repos est 11h... sauf dérogation par accord dans la limite de 9h. Et ainsi de suite.

On le voit, sitôt qu'on dérégule à tout va, ça devient effectivement plus compliqué. Et ça devient plus com-

pliqué d'abord pour les travailleurs qui ont tout à perdre face à un droit devenant illisible et ne jouant son rôle de garant de certaines limites sans possibilité de dérogation.

Pour simplifier le droit du travail, j'aurais donc bien quelques propositions à faire permettant de diminuer le volume du code du travail, tout en offrant de meilleures garanties aux travailleurs, mais je n'ai pas été invité à participer au groupe de travail.

Mais qui sont donc les « experts » composant ce groupe ?

Outre M. Franck Mougin, DRH du groupe Vinci, chargé de diriger cette mission, les nominés sont :

Paul-Henri Antonmattéi, professeur de droit du travail,
Denis Boissard, directeur de projets à l'IUMM,
Pierre Chauffour, avocat,
Véronique Martin Léon, directrice adjointe du travail,
Bernard Masingue, président d'un observatoire des cadres et directeur de la formation chez Veolia,
Claire Pedini, DRH d'Alcatel,
Emmanuelle Peres, secrétaire générale du centre des jeunes dirigeants (CJD),
Jean-Damin Pô, directeur de l'institut de l'entreprise,
Jean-Christophe Sciberras, DRH de Rhodia,
Jean-Dominique Simonpoli, directeur de l'association Dialogues,
Bernard Vivier, directeur de l'institut supérieur du travail (IST).

Ça laisse rêveur... Pour sûr, avec une composition pareille, ce groupe va faire du « bon » boulot. La copie devra être rendue en novembre 2010 selon l'ordre de mission fixé par Darcos.



2010 un nouveau hold-up se prépare sur nos retraites

Des années décisives, notre système de retraites en a déjà connues depuis 1993, notamment en 1995, en 2000 (pour les retraites complémentaires du secteur privé) et en 2003...

Mais 2010 sera de nouveau une année décisive parce que le gouvernement et le Medef ne sont pas encore arrivés à leurs fins et qu'ils comptent bien utiliser le déficit record laissé par la crise (produit direct de leurs politiques) pour aller encore plus loin dans leur contre-réforme de notre système de retraite.

17 ans de contre-réformes

L'offensive de la droite et du patronat a commencé en 1993, avec la loi contre le système de retraite par répartition du secteur privé. La durée de cotisation passait de 37,5 à 40 annuités.

En 1995, Juppé commit une lourde erreur. Il s'attaqua à la fois aux retraites de la fonction publique et à celles des services spéciaux (SNCF, RATP, EDF-GDF...). Il lui fallut ravalier ses 40 annuités. En 2003, Fillon ne

commit pas la même erreur, il s'attaqua uniquement aux salariés de la fonction publique et jura, la main sur le cœur, que les salariés relevant des régimes spéciaux n'étaient pas concernés par l'allongement de la durée de cotisation. Malgré des millions de manifestants et près de six mois de luttes, le mouvement social fut battu et se vit imposer les 40 annuités de cotisation pour qu'un salarié puisse bénéficier d'une retraite de base à taux plein.

En 2007, le gouvernement remettait cela et imposait les 40 annuités aux salariés des régimes spéciaux. Aujourd'hui, c'est tout le salariat que le patronat et ses alliés comptent attaquer de front!

Le pouvoir n'a pas encore atteint son double objectif

Le premier de ses objectifs est de bloquer le niveau des cotisations retraites là où il se trouve, et financer un nombre de retraités qui va doubler entre 2000 et 2040 avec les

mêmes ressources! A l'évidence, ça ne marche pas, le déficit des régimes de retraites (même si on fait abstraction des effets de la crise économique) s'accroît.

Son deuxième objectif est de faire reculer suffisamment la retraite par répartition pour faire une place de choix aux fonds de pension et ne plus laisser à un financement socialisé tout un champ d'accumulation qu'il veut voir revenir au capital. Un champ d'accumulation particulièrement juteux puisque, au Royaume-Uni, les adhérents d'un fonds de pension ne retrouvent que 50% des sommes qu'ils ont versées sur leurs fonds de pension. Les 50% restants s'étant évanoui en frais de gestion divers et en dividendes pour les actionnaires!

La retraite par répartition n'a pas besoin d'être « réformée », mais défendue :

- actualiser la part patronale de la cotisation sociale qui n'a pas bougé depuis 1979!
 - augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée au détriment des profits!
- C'est pourquoi la CNT considère qu'il faut rassembler l'ensemble des salariés sur la base d'un retrait de l'ensemble des contre-réformes depuis 1993 pour gagner la bataille sociale décisive qui permettra de gagner les suivantes (salaires, emploi, partage des richesses...)

UL de Marseille

RETRAITES

Le plan secret



BILLET D'HUMEUR On vit une époque formidable

Plus le temps passe, plus les gens dépriment, plus la morosité s'installe. On en est à l'âge de la désillusion! Les gens ne croient plus en rien, n'espèrent plus et se désespèrent à la moindre information servie par nos merdias. Tout est fait pour que la population garde la tête sous l'eau. Le communisme est mort (si tant est qu'il était vivant) et avec lui tout espoir d'alternative s'est envolé. Le capitalisme a triomphé et la pensée unique s'est installée. C'est la fin de l'histoire!

Il y a de quoi se tirer une balle! Effectivement, on est en plein recul social et sociétal, effectivement le chômage et la précarité nous bouffent. Et surtout la Gauche avec un grand G prise dans son ensemble (partis et syndicats) a trahi tout espoir de changement de société. Les stratégies révolutionnaires ont échoué, les stratégies sociales-démocrates aussi et l'accompagnement du système n'apporte rien.

Oh! C'est pas fini ces jérémiades. Je croise de plus en plus ce type de discours, ce fatalisme ambiant, ce regard tourné vers la défaite, ces cerveaux pervertis par la propagande capitaliste à la sauce TF1. À chaque fois, je m'efforce de faire un récapitulatif des choses positives qui se passent. Tant de boîtes sont en luttes, les gens résistent de toute part au rouleau compresseur: que ce soit à la précarité, à la fermeture de leur boîte, à la casse des services publics, à la destruction de nos caisses de solidarité... Il y en a même qui se paient le luxe de se battre pour de nouveaux droits et ils ne sont pas si minoritaires que ça. Et puis, il y a tous ces gens qui cherchent à expérimenter de nouvelles manières de faire, à squeezer le système à leur manière: le plus flagrant se passant dans le domaine de l'agriculture et des réseaux de distribution directe entre producteurs et consommateurs. Les résistants sont légions, les alternatives sont multiples. Mais il faut se bouger, militer, expérimenter. Et surtout, ce qui manque aujourd'hui, c'est la fédération de toutes ces énergies, de

toutes ces résistances... C'est encore une fois la démonstration éclatante de l'échec de la Gauche historique et de son syndicalisme moribond. Car enfin, c'est bien au syndicalisme de fédérer toute initiative propre à améliorer la vie des producteurs, toute initiative permettant d'avancer vers un autre futur. Reconstituons un syndicalisme de combat qui nous permette de fédérer nos luttes au lieu de cet autre syndicalisme qui les segmente pour mieux les anéantir. Reconstituons un syndicalisme d'action directe où nous serons acteurs de notre émancipation à travers nos multiples alternatives sociales, culturelles, alimentaires... Je vous le dit, nous vivons une époque formidable où tout semble à reconstruire. Profitons-en, tirons les conclusions du passé et lançons-nous à fond dans la construction d'une nouvelle société. Fédérons toutes nos luttes qu'elles

soient économiques, sociales ou philosophiques. Revendiquons sans cesse une démocratie maximale: la démocratie directe. Construisons l'organisation des producteurs, le Syndicat: embryon de la société future!

Nous n'avons pas grand-chose à perdre et nous avons la chaleur de la camaraderie à y gagner. Et comme le dit le Ministère des Affaires Populaires: «La vie c'est pas facile mais faut pas se laisser aller!». Allez, l'hiver est fini!

Ben SUB 69

«La vie c'est pas facile, mais faut pas se laisser aller!»

LA RÉDACTION	
<p>Directeur de la publication Jean-Luc Roubier CPPAP N° 0613S06521-TGI N°97/93</p>	<p>Le <i>Combat syndicaliste</i> sort aux alentours du 5 de chaque mois. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes, cela facilite le travail des militant-e-s qui réalisent notre journal.</p> 
<p>Rédaction combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT, 44 rue Burdeau, 69001 Lyon</p>	
<p>Administration cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse</p>	
<p>Abonnements Voir le coupon ci-contre</p>	
<p>Impression sur papier certifié PEFC Imprimerie 34, 8 rue de Bagnolet, 31100 Toulouse</p>	
<p>L'ensemble des tâches amenant le <i>Combat syndicaliste</i> dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-e-s après leurs journées de travail.</p>	

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Tél. : 0 810 000 367 (prix d'un appel local)
CNT - BP 30423 - 35004 Rennes cedex
www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE
Tél. : 08 72 58 35 90 (prix d'un appel local)
CNT - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
Mèl : cs-administration@cnt-f.org



SMIC

Depuis le 1^{er} janvier 2010 :
8,86 € brut de l'heure.
Soit 1 343,77 € brut pour 35 h / semaine (151,67 h / mois).

RMI ou RSA

Depuis le 1^{er} janvier 2010
- Pour une personne seule :

sans enfant : 460,09 €

avec un enfant : 690,14 €

avec deux enfants :

828,17 €

par enfant supplémentaire :

+ 196,94 €

- Pour un couple :

sans enfant : 690,14 €

avec un enfant : 828,17 €

avec deux enfants :

985,40 €

par enfant supplémentaire :

+ 196,94 €

Retraites complémentaires

Depuis le 1^{er} janvier 2010

- Valeur du point Arrco (non

cadres) : 1,1799 €

Salaire de référence* Arrco :

14,2198 €

- Valeur du point Agirc

(cadres) : 0,4186 €

Salaire de référence* Agirc :

4,9604 €

- Valeur du point Ircantec :

0,44542 €

Salaire de référence* Ircan-

tec : 3,126 €

*salaire de référence = prix

d'achat d'un point

De l'autre côté, entre 1992-1995 et 2004-2007, la part des dividendes dans la valeur ajoutée brute

(somme des richesses créées avant impôts) a été multipliée par trois passant de 2% à 6,2% pour les 250 plus grosses entreprises françaises. Par ailleurs, les profits non distribués (ils appartiennent aussi aux actionnaires) sont passés de 22% à 27,3% de la valeur ajoutée brute sur la même période.

Italie les mandarines ne tombent pas du ciel !

C'est par cette phrase que des travailleurs africains de Rosarno (Calabre) regroupés à Rome, après leur « évacuation » par la police suite aux émeutes racistes du 8 janvier dernier, expriment dans une déclaration (voir ci-contre) leur révolte. Ils veulent signifier à l'Italie tout entière le rôle économique qu'ils jouent dans l'agriculture de ce pays.

Dix ans après les ratonnades d'El Ejido en Andalousie *, la « chasse aux noirs » de Rosarno au-delà du fait divers raciste repris par la presse, est significative de la situation faite par les États européens à la paysannerie du tiers monde et à l'agriculture européenne.

Mais revenons sur les émeutes elles-mêmes

Forcés de travailler et de vivre dans des conditions inhumaines depuis des années (salaire de misère, logement sur une friche industrielle...), les journaliers africains (avec ou sans papiers) en but aux agressions racistes (humiliation, bastonnade, tir d'arme à feu...) ont réagi collectivement en manifestant dans les rues de la ville. Manifestation qui a provoqué en retour une agression de la population aiguillonnée par la mafia calabraise (la Ndrangheta) soucieuse de garder son pouvoir. Il faut dire que c'est elle désormais qui gère les conditions de travail.

Mais selon le témoignage du curé de Polistena reproduit dans un article du journal *Le Monde* du 14 janvier 2010, « la motivation de la mafia pourrait être beaucoup plus pratique : le secteur oranger est en crise et on est à un pas de demander la reconnaissance de l'état de calamité agricole, ce qui poussera les producteurs à laisser pourrir les fruits sur les arbres. À quoi bon, alors, garder des bras superflus, mieux vaut se débarrasser des journaliers... ». Si vous rajoutez à cela que les aides agricoles européennes sont désormais calculées sur le nombre d'hectares cultivés et non sur la production réelle, vous comprendrez que les fruits peuvent donc rester sur les arbres, ce qui rend d'autant plus inutile cette main-d'œuvre africaine. Oui il faut préciser africaine et même noire, car l'autre main-d'œuvre immigrée embauchée localement, celle d'Europe de l'Est, notamment de Roumanie, n'a pas fait les frais de cette « ajustement économique ». Un brin de pur racisme ne gêne rien.

On voit bien qu'au-delà de la situation particulière de Rosarno, c'est bien la politique agricole européenne (Union européenne) et mondiale (FMI, Banque mondiale) qui crée, par ses mécanismes et ses orientations économiques d'industrialisation et de mondialisation de

l'agriculture le malheur de millions de travailleurs salariés ou petit paysans. C'est bien ces orientations qui créent par voie de conséquence cette situation de guerre de tous contre tous, entre exploitants et exploités bien sûr, mais aussi, concurrence oblige, entre les exploités eux-mêmes.

Et ce mécanisme infernal et suicidaire n'est autre que le fonctionnement naturel du capitalisme, à savoir : la privatisation de la terre, la concentration de la production, la baisse organisée des prix à la production, ce qui entraîne une surexploitation de la main-d'œuvre, forcément majoritairement immigrée puisque approvisionnée par la des-



truction de la paysannerie du tiers monde et de l'Europe de l'Est, grâce aux mêmes mécanismes qui ont fini de détruire, il y a un demi-siècle, la paysannerie ouest européenne.

Personne ne peut nier que ces mécanismes sont en place partout bien sûr avec des ajustements locaux dus aux particularités locales et personne ne peut nier qu'ils produisent les mêmes effets partout, de l'Italie à l'Espagne, en passant par la Roumanie, la Pologne ou la France. D'ailleurs, ce qui s'est passé en Andalousie et en Calabre se passera à n'en pas douter demain en France, par exemple dans les Bouches-du-Rhône où l'arboriculture emploie dans des conditions proches de celle d'El Ejido ou de Rosarno une main-d'œuvre immigrée esclavagisée (contrat OMI).

Rappelons-nous les pogroms de 1893 organisés par les travailleurs provençaux d'Aigues-Mortes** contre les travailleurs immigrés venus eux, à l'époque, d'Italie. Comment ce capitalisme à nouveau débridé, ne recréerait-il pas les mêmes drames qu'au XIX^e siècle.

La solidarité s'organise autour de ces travailleurs, une mission parlementaire européenne s'est rendue sur place pour évaluer la situation, et la Coordination européenne de la Via campesina a demandé à l'Union européenne :

« l'établissement d'une aide spécifique aux petites fermes, dans le cadre de la politique agricole commune, de la conditionnalité des aides liées au respect du droit du travail, l'interdiction aux États d'aider ou subventionner les exploitants agricoles qui ne respectent pas leurs obligations d'employeurs, la création d'un observatoire de surveillance des conditions d'emploi de la main-d'œuvre saisonnière, la signature, ratification et application par tous les pays européens de la convention internationale sur les travailleurs migrants, la signature, ratification et application par tous les pays européens de la convention internationale 184 sur la santé et la sécurité dans l'agriculture de l'Organisation internationale du travail, la régularisation des travailleurs et travailleuses agricoles sans papiers ».

Toutes revendications ne peuvent être qu'approuvées, mais peut-on sérieusement attendre quelque chose d'une institution qui travaille chaque jour à créer cette situation, si ce n'est quelques déclarations humanitaires rassurantes ?

Le regroupement de l'Assemblée des travailleurs de Rosarno à Rome semble être un signe plus encourageant. Encore faudra-t-il que ces travailleurs trouvent en eux les ressources nécessaires pour instaurer un rapport de force qui leur soit plus favorable et qu'ils trouvent surtout dans leur lutte la solidarité internationale des autres travailleurs.

Bernard ✎ Stte34

*El Ejido, ville espagnole de la Costa del Sol de 60 000 habitants tristement célèbre pour avoir été la scène d'émeutes raciales du 5 au 7 février 2000.

** Aigues-Mortes (Bouches-du-Rhône) où la récolte de 1893 des sels dans les salines de Peccais tourna au drame en se transformant en véritable « ritalade ». Entre 8 et plus de 50 morts italiens suivant les sources.

Mali solidarité internationale avec nos camarades

« Aujourd'hui, 10 novembre 2009, nous, travailleurs de Huicoma, licenciés depuis 2005 et non licenciés, avons décidé d'organiser un sit-in à la Bourse du travail, une fois de plus, pour nous faire entendre auprès des autorités de la République du Mali et expliquer à l'opinion nationale et internationale la situation qui prévaut au sein de Huicoma et des villes (Koulikoro, Koutiala, Kita) qui abritent ses différentes unités industrielles. »

Cette déclaration est issue du collectif des travailleurs de l'Huilerie cotonnière du Mali (Huicoma), toujours mobilisés après plus de trois mois de lutte. Environ 500 ouvriers de cette entreprise emblématique du pays occupent donc la Bourse du travail, où siège la première centrale syndicale du Mali, l'Union nationale des travailleurs maliens (UNTM), jusqu'à satisfaction de leurs revendications. Ils en appellent à la solidarité internationale, dans leur lutte digne et légitime, pour la satisfaction de leurs droits les plus élémentaires, contre le népotisme, et l'enrichissement de la bourgeoisie nationale. Alou Tomota, qui détient le groupe depuis le 2 juin 2005, est un proche de la femme du président actuel, Amadou Toumani Touré dit ATT. Il passe pour être un prête-nom de la clique qui gouverne le pays.

L'affaire d'Huicoma concerne le Mali tout entier. Dans les quatre usines de Huicoma, on produisait l'huile de coton à partir des graines de coton (jusqu'à 40 % d'huile dans une graine), le liquide de cuisson employé par une grande majorité de familles maliennes. En outre, le résidu de la transformation en huile est aussi utilisé : il sert d'alimentation pour le bétail, et parfois d'engrais. En bref, un élément essentiel du quotidien des 15 millions de Maliens.

Mais ce sit-in est l'ultime épisode d'une saga qui dure depuis de nombreuses années, car la plupart des salariés présents sur le site faisaient partie des quelque 411 licenciements de juin 2006 pour des motifs économiques injustifiés. Ces licenciements intervenaient dans le cadre de la privatisation de la Huicoma. (En 2005, l'État malien vendait

84,13 % des parts de Huicoma à Tomota, dont la gestion s'est avérée calamiteuse, malgré de nombreux avantages accordés).

Le groupe Tomota dont une partie des actions appartiennent à la première dame du pays, a constamment violé le cahier de charges et a arbitrairement licencié les travailleurs. Depuis lors, les travailleurs se battent pour que justice leur soit rendue. D'autres travailleurs en activités sont sans salaires depuis six mois, et l'usine est complètement en arrêt total d'activité.



Face à cette gestion capitaliste désastreuse, les travailleurs de la Huicoma ne sont pas restés les bras croisés, le mouvement des sans-voix du Mali est actif également dans le mouvement en l'ouvrant vers l'extérieur. Des manifestations pacifiques (marches, sit-in) ont été organisées dans plusieurs villes, à Koutiala, Koulikoro et à Bamako en 2008 et 2009. Une manifestation a eu lieu le 9 mars dernier à Bamako, violemment réprimée par la police. De nombreuses collectes ont été effectuées auprès d'autres travailleurs, des habitants des villages et du quartier.

Cependant, les temps sont durs, les camarades comptent sur vous, pour les aider à reconquérir leur dû et faire souffler un vent de changement pour les populations laborieuses du Mali. A l'heure où l'on ne montre la plupart du temps que des Africains, sans réaction, sans voix, leur vibrante prise de position nous indique

bien que la réalité est tout autre. Oser lutter, oser vaincre. La CNT se porte évidemment à leur côté.

David ✎ SIPM

Voir le film réalisé par les salariés d'Huicoma et leur collectif de soutien, validé par les délégués de la sous-commission communication et mobilisation, fin janvier 2010.

Allemagne contre l'ordre établi, pour la liberté de choix

Après la journée internationale fin janvier, la CNT continue sa mobilisation en France, à Rennes, Montpellier et à Lyon. La dernière décision juridique, datant du 16 février 2010, démontre la nécessité de maintenir, voire d'augmenter la pression publique. Il s'agit de faire valoir le droit de monter des organisations de salariés libres et indépendantes.

Un tribunal a confirmé l'arrêt interdisant au syndicat berlinois de la Freie Arbeiter-Union (FAU) de poursuivre le conflit social dans un cinéma de la capitale allemande. La FAU a annoncé qu'elle allait se battre dans toutes les instances afin de faire reconnaître ses droits comme l'a dit l'avocat Klaus Stähle : « C'est une lutte contre les structures de pensée juridiques établies qui est menée ici. » Mais tout n'est pas sombre outre-rhin : c'est fin février que la demande de la direction d'infliger à la FAU une lourde amende ou même de la prison a été rejetée. En même temps, les chefs du cinéma ont renouvelé leur demande de sanctions – car la FAU Berlin n'aurait pas effacé de leurs statuts la vocation syndicale ! Souhait que les tribunaux allemands ne devraient pas admettre.

La direction attaque les représentants du personnel

Cependant, la cassation de l'interdiction n'est pas à attendre avant début mai 2010. La situation est donc, au niveau juridique, en suspens. Le festival international du film, lui, a fait recours (pour la première fois) à ses propres employés pour s'assurer du service dans les cinémas accueillant la « Berlinale ». La direction, elle, peu soucieuse de la réputation du cinéma Babylon, poursuit son cap de confrontation non seulement devant les tribunaux, mais surtout au sein de l'entreprise. La tentative d'octroyer en janvier de nouveaux contrats de travail avant d'appliquer à

tous les salariés la convention de complaisance ayant échoué, ce sont maintenant les membres du comité d'entreprise, ayant contesté le comportement patronal, qui sont visés : employés à mi-temps, leur temps de travail a été réduit de 16 à 9 journées au mois de février ; en mars les heures ont été réduites jusqu'à -66 %. Par la baisse des salaires qui va avec, la stratégie patronale s'approche d'un « licenciement sec ».



Un climat social hivernal

En général, il prédomine une compréhension particulière de la liberté syndicale en Allemagne. « Pendant ces dernières années, rappelle le comité pour la liberté syndicale, les tribunaux de travail ont essayé à maintes reprises de restreindre des droits syndicaux pourtant déjà assez restrictifs.

En 2007, par exemple, le syndicat des cheminots allemands GdL (équivalent de la FGAAC en France) en a subi les conséquences quand on lui a interdit d'appeler à la grève dans la circulation sur grandes distances et le fret, à cause des « dommages énormes » envisageables. » Comme l'Allemagne figure parmi les plus importants partenaires commerciaux français et pèse au niveau politique dans les décisions européennes, les syndicalistes en France ne peuvent pas rester indifférents. Ce n'est pas pour rien que l'université Goethe à Francfort-sur-le-Main a attribué le titre du néologisme le plus méprisant de l'année 2009 à l'expression « contaminé par le comité d'entreprise ». Attitude patronale imprégnant un climat social qui se traduit par la retraite à partir de 67 ans et par l'accroissement des salaires extrêmement bas depuis l'an 2000 au moins. Évidemment, il y manque un syndicalisme de combat !

Mais la FAU ne cède pas

Le 20 février 2010 à Berlin, 600 personnes ont manifesté pour défendre la liberté syndicale (le nombre de participants ayant doublé par rapport à la première en décembre). Ils suivaient l'appel de la FAU Berlin, qu'un tribunal empêche depuis des mois de prouver qu'elle peut vaincre sur l'adversaire patronal. Voie libre pour la lutte des classes !

Andréas Eisenstein ✎ Stics 13

Plus d'informations, l'appel intégral, des vidéos sur : www.cnt-forg/international > Solidarité FAU. Répandez l'appel du comité dans vos structures syndicales et milieux associatifs et signez la liste de soutiens en France par un mail à allemagne@cnt-f.org

Mexique fin de grève à Cananea ?

Depuis le 30 juillet 2007, les mineurs de la ville de Cananea (État du Sonora, au nord du Mexique) – de Taxco (Guerro) et de Sombrerete (Zacatecas) – sont en grève contre leurs patrons, Grupo México, sur des questions de sécurité et d'hygiène et occupent la mine. Une cour fédérale vient, le 11 février dernier, de rendre son jugement final : les relations entre l'entreprise et le syndicat sont « terminées ». Grupo México, après avoir tenté le coup de pression en virant des grévistes, a été jusqu'à fermer la mine en mettant fin aux contrats de travail. Pas de contrats de travail, donc pas de syndicats et pas de grévistes !



Après avoir d'abord, par un décret gouvernemental inconstitutionnel, et ensuite *manu militari* liquidé l'entreprise publique d'électricité Luz y Fuerza del Centro, et surtout son puissant syndicat, le SME en octobre, voilà qu'une décision de justice déclare une grève illégale en supprimant l'existence d'un syndicat. C'est une atteinte de plus au droit de grève, c'est une attaque claire contre les travailleurs organisés. En même temps il convient aussi de rappeler que le leader officiel du syndicat national des travailleurs des mines, des métallurgistes et des métiers similaires de la République Mexicaine (SNTMMSRM), à savoir Napoleón Gómez Urrutia, s'est auto-exilé au Canada parce que la justice le recherche

pour avoir indûment empoché quelque 55 millions de dollars. Les dissidents du syndicat, qui occupent encore la mine alors que menacés d'expulsion violente par la force publique, demandent qu'il soit démis de ses fonctions. C'est aussi une des réalités du syndicalisme mexicain : même combatif sur certaines luttes, même si la base déborde souvent la hiérarchie, il reste extrêmement corrompu, souvent à la botte du pouvoir, tel le SNTE (Syndicat national des travailleurs de l'éducation) emmené par l'inénarrable Alba Esther Gordillo, proche copine de l'actuel président de la République, Felipe Calderon (Parti d'Action Nationale, droite dure).

La mine de cuivre de Cananea reste un nom mythique dans l'histoire mexicaine. En 1906, la lutte des mineurs et ses 23 morts, avec l'impulsion du Parti libéral mexicain des frères Florès Magon, constitue un des prémisses de la période 1910-1917 que l'on nommera plus tard « révolution mexicaine ». Par ailleurs, c'est le magnat mexicain des médias Carlos Slim qui est devenu, selon le classement du magazine Forbes, l'homme le plus riche du monde, devant Bill Gates, avec 53,5 milliards de dollars d'argent de poche : le peuple mexicain apprécie.

Bastien ✎ SI

En bref...



Rubén González: prisonnier au Venezuela pour faits de grève

Au Venezuela la criminalisation de la contestation sociale augmente et aujourd'hui ce sont plus de 2 400 personnes qui sont soumises à des procédures judiciaires pour avoir protesté pour leurs droits dont, pour l'année 2009, 33 travailleurs et syndicalistes parmi lesquels Rubén González, secrétaire général du syndicat des travailleurs de Ferrominera Orinoco (Sintraferrominera), entreprise publique. Pour avoir mené un arrêt de travail, il croupit aujourd'hui en prison et attend son procès ; considérer l'État bolivarien comme ce qu'il est, c'est-à-dire un patron, voilà un crime impardonnable.

Les 6 de Belgrade sont libres mais en procès

Libérés après 6 mois de détention, leur procès se déroule actuellement en plusieurs sessions – blanchis le 17 février, ils y retour-

nent le 23 mars. Les nationalistes serbes, de leur côté, ont déjà pourri un concert de soutien et font monter la tension en ville avec des affiches anti-anarchistes aux symboles nazis éloquentes.

Pour mémoire, accusés de terrorisme international, le cocktail molotov qu'auraient lancé ces membres de l'ASI-AIT contre l'ambassade de Grèce le 25 août 2009 a causé des dégâts d'un inestimable montant – de 18 euros.

Amadeu Casellas: libre après 24 ans de taule

Le prisonnier politique anarchiste, auteur de braquages de banques à la fin des années 1970, a été enfin libéré de la prison de Gérone (Catalogne, Espagne) ce 11 mars 2010, soit 24 ans après son incarcération, 3 grèves de la faim et... 8 années de plus que ce prévoyait sa peine.

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes.

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

Indigènes derrière les barbelés**Prisonniers de guerre « indigènes », visages oubliés de la France occupée – Armelle Mabon – Editions La Découverte**

Tirailleurs dits « sénégalais » même s'ils sont recrutés dans toute l'Afrique coloniale française, ils ont été chair à canon lors de la grande boucherie de 14-18. La génération suivante a dû repartir au front, tout aussi enrôlée pour aller au casse pipe. Après la débâcle de 1940, les prisonniers noirs, asiatiques et nord africains sont enfermés dans des frontstalags de la France occupée. La propagande allemande filme des clichés racistes et infantilisants (nègres dansant en captivité, présentés comme symbole de la décadence de la France). En 1943, Vichy accepte de remplacer la garde allemande par des Français, ce qui est vécu comme une trahison par ces soldats captifs. Dès la libération, les litiges sur le maigre pécule qui leur est dû en captivité provoquent des révoltes en Bretagne, réprimées à coups de fusils. Le pire

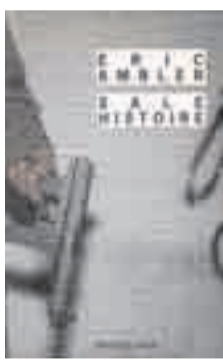
est à venir. La paix coloniale préoccupe les autorités à la Libération. La domination blanche doit prévaloir par tous les moyens. Quand les rapatriés arrivent à Dakar, on veut les renvoyer au plus vite dans la brousse, sans toucher rappels de solde, indemnités de combat, primes de démobilisation. Le 1^{er} décembre 1944, à la caserne Thiaroye à Dakar, les ex-prisonniers refusent de bouger sans toucher leur dû. L'armée française massacre ces « mutins », laissant sur le carreau trente-cinq morts à coup de mitraillette. Mémoire occultée. « Le retour des prisonniers de guerre au Sénégal coïncide avec l'éveil politique de l'Afrique noire qui attend des changements politiques, administratifs, économiques et sociaux » rappelle l'auteure. La force coloniale se crispe. Cinq mois plus tard, à Sétif, une autre répression militaire sanglante va multiplier le nombre de victimes par mille ou plus.

2010 - 297 p. - 23€

Nico Communication-culture-spectacle 44

Rire de tout**Sale histoire – Eric Ambler – Rivages**

Écrit en 1967, ce roman noir n'a été traduit en français qu'en janvier 2009... Cette lacune littéraire est pourtant bien judicieusement réparée, puisqu'il est aujourd'hui d'une actualité percutante. À l'instar du « Bateau fantôme » de B. Travençolo, il est ici question de nationalité, de territoire, de logique bureaucratique et d'absurdité capitaliste, mais aussi de mercenariat au services d'obscures entreprises, de pillage de l'Afrique, etc. Le coup de force d'Eric Ambler, c'est que c'est à mourir de rire. Le narrateur aurait pu s'appeler Buster Keaton, on n'y aurait vu que du feu, tant le comique de situation vire à l'abracadabrant épique. Toutes les conditions modernes y sont railées par les pitreries plus ou moins volontaires du narrateur. Navrant et hilarant à la fois.

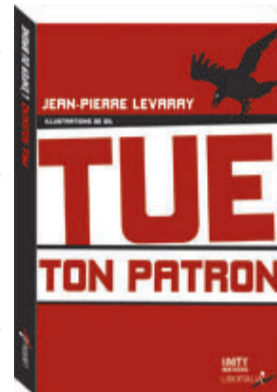


2007 - 298 p. - 9€

Bastien Culture-spectacle RP

Rapport de classe**Tue ton patron – Jean-Pierre Levaray – Libertalia**

Avec un message subliminal pareil – que faire en situation d'oppression salariale ? – ce livre-là devrait s'attirer les foudres de la justice, des médias et des bien-pensants en général. Et pourtant, loin d'être un manuel de justice sommaire, il s'agit d'un court roman archinoir sur fond, évidemment, d'injustice sociale. On y retrouve l'ambiance et les codes que Levaray développe depuis *Putain d'usine*, dans ses livres et ses chroniques. Là, c'est que de la fiction, hein, ne vous méprenez pas ; néanmoins le côté reportage social est bien là, comme d'hab, faut dire que Levaray cause de ce qu'il connaît. Non, pas le zigouillage de PDG, mais la classe prolo, puisqu'il en est.



2010 - 145 p. - 8€

Bastien Culture-spectacle RP

Vient de paraître !**L'affaire Durand – Patrick Rannou – Éditions CNT RP**

La machination contre Jules Durand.

1910 - 2010. Centraire de la machination.

La ville du Havre a été témoin en 1910, de l'affaire Durand qui s'inscrit dans un contexte d'une farouche répression du mouvement syndical qui, à l'époque, réclame la suppression du patronat et du salariat. Tous les moyens seront bons pour limiter l'extension du mouvement syndical et pour casser les efforts des militants qui construisent une organisation de classe en vue de leur émancipation.

2010 - 71p. - 6€.

**Comme un pavé dans l'histoire****Gaza 1956 – En marge de l'histoire – Joe Sacco – Futuropolis**

Une BD de Joe Sacco, c'est toujours frais. Joe Sacco est journaliste, oui, mais est un des rares journalistes à construire ses récits sous forme de bande dessinée, et même avec des pages chargées, au dessin précis, pointilleux, même avec des cadres de textes dans tous les sens et parfois même se chevauchant, même sur plus de 400 pages, hé bien oui, ça respire.

Dans *Gaza 1956 - En marge de l'histoire*, Joe Sacco nous remmène dans la bande de Gaza (voir ses précédents opus que Rakhman réédite en un seul superbe volume, *Palestine*) avec l'objectif d'enquêter sur d'obscurs événements perpétrés par l'armée israélienne en 1956 à Rafah et Khan Younis – obscurs parce que noyés dans l'océan de l'histoire. Chut, il ne s'est rien passé.

Dès le début, le cours d'histoire et de géopolitique est monumental et amené avec tact : les Français et Anglais qui veulent reprendre le canal de Suez à Nasser l'égyptien, les Américains qui calment le jeu au milieu, les réfugiés palestiniens qui fuient les soldats israéliens et qui en viennent à ériger des camps de fortune dans la bande de Gaza, l'évolution du découpage territorial de la zone. Ça, c'est pour planter le décor historique. Parce qu'il y a un autre arrière-plan dont Joe Sacco ne fait pas l'économie : le présent, le quotidien des gazaouis, du moins celui avant que Tsahal ne restreigne la zone qu'aux seuls journalistes étrangers dûment assermentés. La misère, le chômage, les destructions de maisons civiles par des bulldozers militaires israéliens, les militants du Hamas « recherchés » (comprenez en instance d'exécution), le bruit des drones la nuit, les incessantes tueries de civils, l'attente au check point... Ne faisant pas l'économie du contexte, Joe Sacco se met même en scène lui-même ; non, il n'est pas un narrateur omniscient absent de l'histoire qu'il raconte, mais il raconte l'histoire qu'il vit, en toute modestie. Il est



donc présent et nous fait partager les réactions des gens à son égard, ses questions, ses doutes quant à l'avancement de son enquête ou la véracité des témoignages qu'il recueille. On est là à mi-chemin entre le travail d'un historien, celui d'un journaliste et celui d'un auteur de BD : en fait il s'agit des trois à la fois.

Sur les exactions des forces de défenses israéliennes de 1956, on laissera au lecteur la découverte (ou redécouverte s'il est déjà documenté) de ces horreurs coloniales.

On ne déplorera qu'une chose, et encore : *Gaza 1956 - En marge de l'histoire* est publié par Futuropolis, ex-maison d'édition indépendante mais dont le nom prestigieux et évocateur d'une certaine intransigeance esthétique a été repris par Gallimard et Soleil (éditeur de BD inintéressantes et au mieux divertissantes) en 2005. Les principaux livres de Joe Sacco étaient alors publiés par Rakhman, petite structure indépendante, mais là, c'est une virée dans le big business ! Ceci dit, force est de constater que Futuro fait du beau boulot. Les titres publiés sont super intéressants (*Un homme est mort*, *Coupures irlandaises*, *La communauté...*), et chaque BD est accompagnée de dossiers thématiques, d'interview de l'auteur, d'éléments de contexte... Ici, sont par exemples retranscrits les entretiens accordés à Joe Sacco pour les besoins de ce chef-d'œuvre.

Ce livre-là est hautement subversif en ce qu'il prend l'histoire comme étant ce qu'on en fait, pas seulement ce qu'on nous donne à en savoir. Cet épisode oublié plus ou moins volontairement ne disparaîtra pas comme ça de la conscience collective, qu'on se le dise.

2010 - 424 p. - 29€

Bastien Culture-spectacle RP

LÀ OÙ TU VIS LA CNT LUTTE**Bureau confédéral**

BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
Tél. : 0 810 000 367, prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 53 32 22

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

**1 Alsace****Union régionale CNT**

4 rue du M^e de Lattre de Tassigny
68210 Bernwiller
Tél. : 06 81 16 46 32

2 Aquitaine**Union régionale CNT**

36 rue Sanche de Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 89 21 72

3 Auvergne**Union locale CNT**

Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne**Syndicats CNT Nièvre**

BP 25, 58018 Nevers Courlis

Syndicats CNT Dijon

BP 392, 21011 Dijon

5 Bretagne et Pays de Loire**Union régionale CNT**

BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 53 32 22

6 Centre**Union régionale CNT-Loiret**

259 rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Mél : interco.45@cnt-f.org

7 Champagne-Ardennes**Syndicats CNT Marne**

BP 90009, 51201 Épernay Cedex

8 Franche-Comté**Syndicats CNT Doubs**

c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex

Syndicats CNT Jura

c/o Romain Dunand, Le Marais
39200 Villard-Saint-Sauveur

9 Île-de-France**Union régionale CNT**

33 rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. : 01 43 72 95 34

10 Languedoc-Roussillon**Union régionale CNT**

c/o CNT-PTT 66
BP 90256, 66002 Perpignan cedex

11 Limousin**Syndicats CNT Corrèze**

2 rue de la Bride, 19000 Tulle

12 Lorraine**Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle**

interco54@cnt-f.org
Tél. 06 30 46 34 59

13 Midi-Pyrénées**Union régionale CNT**

18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. : 09 52 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais**Union régionale CNT**

32 rue d'Arras, 59000 Lille
Tél. 03 20 56 96 10
Mél : ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie**Syndicats CNT Calvados**

BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre cedex

16 PACA**Union régionale CNT**

12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

17 Pays de la Loire voir Bretagne**18 Picardie****Voir avec le BC****19 Poitou-Charentes****Union régionale CNT**

20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes**Union régionale CNT**

Salle 15 bis, Bourse du travail,
42028 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 25 78 04

Un compagnon nous a quittés...

Francisco Roldán nous a quittés le vendredi 12 mars 2010. Il avait 95 ans.

Le drapeau rouge et noir qui recouvre son cercueil aujourd'hui symbolise toute une vie. Francisco Roldán est l'image même d'une génération dont il était l'un des derniers représentants.

Anonymes, discrets, constants, ces hommes ont insufflé sa force à un mouvement social singulier qui a fait trembler la société capitaliste sur ses bases. Ouvriers ou paysans, ils ont contribué à donner à ces catégories une dimension constructive unique. Révolutionnaires, ils ont fait la Révolution – nous ne pouvons pas tous en dire autant. Écrasés, emprisonnés, exilés, ils n'ont renoncé à rien, ils ont poursuivi leur combat, tantôt héroïque tantôt quotidien, toujours modeste, pour un monde plus juste.

Pourtant obligés par les circonstances à intégrer le monde du travail dès 10 ou 12 ans, ces hommes et ces femmes de l'anarcho-syndicalisme espagnol ont développé une activité éditoriale inouïe qui laisse pantois historiens et spécialistes. Hier encore, après avoir durant des décennies



administré la librairie de la CNT espagnole, au local comme lors des meetings de la Mutualité et participé à l'expédition de sa presse depuis l'imprimerie des Gondoles, Francisco Roldán contribuait à la permanence du bulletin que maintiennent les cénétistes espagnols « de l'extérieur », comme on dit maintenant. Dans le plus récent numéro, il y a à peine plus d'un mois, en tête de la colonne « souscription », on peut lire : « Francisco Roldán, Drancy, 32€ » ; et un peu plus bas : « Francisco Roldán, Drancy, 50€ ». Il avait 95 ans et à peine quelques semaines à vivre. Il a même laissé 50€ de plus, à titre posthume.

Pourtant, ce sont ces compagnons-là, si enracinés dans le

présent, que certains, juchés sur de misérables taupinières intellectuelles, ont traité de semi-analphabètes, ont jugé incapables de comprendre la vraie marche du monde, ont qualifié de passésistes ou d'immobilistes.

Si peu soient-ils, ces anciens des barricades de Barcelone ou des collectivités d'Aragon ont la conscience aiguë que leur force, ils l'ont tirée et la tirent encore de l'action collective. Sans eux, le 33 rue des Vignoles n'existerait pas. Sans eux, sans les heures et les heures de permanence assurées par Francisco Roldán, sans sa simple présence amicale, la CNT française serait-elle exactement ce qu'elle est aujourd'hui ?

Pour nous qui avons été les jeunes d'une autre époque comme pour les vrais jeunes d'aujourd'hui, Francisco Roldán restera le compagnon toujours souriant, le blagueur impénitent, le respectueux séducteur, la mémoire insolente et vive qui enjouait la sévérité des lieux et l'austérité des sujets qu'on y aborde.

Poète à ses heures, mais sans la grosse tête, animateur bon enfant des spectacles et des tombolas de la rue des Vignoles, catalan jusqu'au bout de la moustache mais internationaliste comme personne, travailleur infatigable au service de la cause qu'il a embrassée dès ses plus jeunes années, tel est le Francisco Roldán que nous avons connu.

Le reste, tout le reste, lui appartient...

Nous savons qu'il va beaucoup nous manquer, comme il manque déjà à sa famille et comme nous manquons ses compagnons disparus avant lui.

✠ A.M.

Une urgence pour la recherche

l'abolition des pôles de compétitivité !

En 2005, le gouvernement français intronisait environ 70 « pôles de compétitivité » (PC) sur tout le territoire. Ces pôles sont des consortiums régionaux pilotés par un collège d'« experts », de représentants des bureaucraties régionales et d'État, de lobbies industriels, de laboratoires publics et privés, de centres de formation. Leur vocation première est de conforter un domaine d'excellence technologique dans un espace géographique donné et ainsi conférer une meilleure « visibilité au plan mondial » des sciences et technologies françaises...

Ces PC ne sont pas dotés de moyens financiers importants mais deviennent des instances de pouvoir développant une mainmise grandissante sur les orientations scientifiques des laboratoires et sur l'organisation des tissus industriels locaux. En effet, un PC est un filtre à initiatives car il délivre – ou non – un label aux projets de recherche qui lui sont soumis par les laboratoires publics, l'obtention de ce label devenant une condition *sine qua non* pour que les laboratoires puissent espérer bénéficier de fonds publics émanant de l'ANR (agence nationale de la recherche) ou de divers ministères. Il en découle que la recherche universitaire est chaque jour un peu plus inféodée aux intérêts privés et est, de fait, amenée à réduire ses champs thématiques.

Pour illustrer le propos, prenons l'exemple de notre région Bourgogne. Deux pôles de compétitivité y sévissent : le pôle Vitagora, tourné vers l'industrie agroalimentaire, et le pôle nucléaire de Bourgogne (PNB) auquel nous allons maintenant consacrer quelques lignes.

Le PNB se propose de réhabiliter les moyens de productions de différents éléments constituant les centrales nucléaires de troisième génération (technologie EPR), notamment en vue d'être capable de réaliser certains grands composants de chaudronnerie, pour l'heure fabriqués au Japon. Les bassins de Chalon et du Creusot ne manquent pas d'entreprises métallurgiques et de sous-traitances déjà bien acoquinées avec les acteurs du nucléaire (CEA, AREVA), la mayonnaise a vite pris et l'université a été conviée à œuvrer activement à la recherche associée ainsi qu'à monter des formations spécifiques.

En cette année universitaire 2009-2010, le conseil régional de Bourgogne a lancé une réforme de ses modalités d'intervention en matière de soutien à la recherche universitaire dans le cadre du « Plan d'actions régional pour l'innovation » (Pari). Ainsi, tous les laboratoires de Bourgogne ont été invités à élaborer des projets intégrés de recherche, travail consolidé au sein de quatre conseils de programmation thématique animés par des bureaucrates du conseil régional. Les projets retenus ont la garantie d'un financement régional sur quatre ans. L'un de ces conseils de programmation thématique, le SMT (Sciences des matériaux et technologies), a été victime d'un entrisme décomplexé du PNB. Ce conseil comprend 48 membres dont 5 représentent le PNB, 4 le CEA, 2 des entreprises adhérentes du PNB et au moins 8 d'équipes de l'université de Bourgogne ou de structures périphériques collaborant depuis très longtemps avec le CEA Valduc, temple du nucléaire militaire. Il s'en est suivi des pressions fortes pour ramener sous la coupe du PNB la majorité des projets intégrés, qu'a finalement validés le conseil SMT. Et tant pis pour les autres thématiques de recherche sans relation aucune avec la filière nucléaire et vivotant encore ici bas.

En vue de dénoncer ces pratiques débouchant sur un détournement des moyens, les syn-

dicats CNT de Bourgogne (Educ 58, Educ 21, UD 21, Interco 71) ont cosigné en février dernier une lettre destinée à tous les élus du conseil régional de Bourgogne et les invitant à rejeter les accords-cadres entre la région et les porteurs de projets SMT lors de la dernière session plénière de l'assemblée régionale. Nous faisons remarquer dans ce courrier que : Dans une région souffrant déjà d'un fort déficit d'attractivité sur le plan universitaire, il était irresponsable de la part du conseil régional d'amplifier la politique de nivellement par le bas de la recherche universitaire française mise en place par le gouvernement en inféodant les laboratoires aux diktats des pôles de compétitivité.

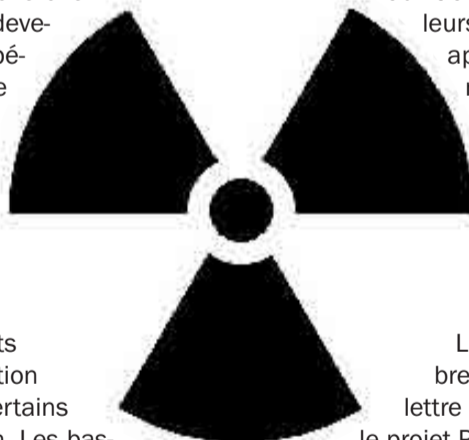
La filière nucléaire était un colosse aux pieds d'argile. Le pilotage de la recherche par le PNB participe à la vaste tromperie consistant à faire croire à longueur d'années aux travailleurs des bassins du Creusot ou de Chalon que la sauvegarde de leurs emplois passerait par le succès international de l'EPR, technologie apparemment invendable (voir les avis des autorités de sûreté nucléaire britannique, finlandaise et française).

Nous rappelons aussi que la « relance » internationale du nucléaire est un leurre, la plupart des pays étant parfaitement conscients de la haute nuisibilité de cette option (absence de solution viable concernant le devenir des déchets, coût exorbitant du démantèlement des centrales en fin de vie, risques d'accidents majeurs involontaires ou provoqués, prolifération nucléaire militaire alimentée par la production civile).

Le résultat fut une intervention de quatre minutes des élus verts (membres de l'exécutif régional) en assemblée plénière pour dénoncer, notre lettre en main, l'interventionnisme du PNB et annoncer leur abstention sur le projet PARI.

Maigre bilan, bien sûr, mais il ne s'agit pas d'en rester là ! Dénonçons sans relâche en Bourgogne et dans toutes les régions la confiscation de notre libre arbitre dans les choix des options industrielles et des recherches publiques.

✠ Interco 71



De passage à Paris pour un combat (victorieux) de Pancrace (mélange de boxe et de techniques au sol), le champion américain Jeff Monson, membre des IWW, n'a pas manqué de venir saluer ses petits camarades anarcho-syndicalistes. Il a même assuré, pour le plus grand plaisir d'une trentaine de privilégiés, un stage de deux heures au 33 rue des Vignoles, le dimanche 14 mars.

FRANÇAIS OU IMMIGRÉS



**MEME PATRON !
MEME COMBAT !**

CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL
33, RUE DES VIGNOLES PARIS 20EME WWW.CNT-F.ORG
0810 000 367

